DIVORCE

ET

REMARIAGE

DIVORCE ET REMARIAGE

Introduction	3
Ce que les évangiles nous enseignent	5
Ce que Romains nous enseigne	16
Ce que 1 Corinthiens 7 nous enseigne	18
L'origine du mariage	23
Ce que Deutéronome 24 nous enseigne	24
L'erreur du peuple de Dieu dans Esdras et Néhémie	27
Le rôle du monde	29
Conclusion	32

Les versets cités proviennent de la Bible Louis Segond

Contact : contact@grossboss.com - Autres brochures sur www.grossboss.com/brochures.html

DIVORCE ET REMARIAGE

« En mai 1997, j'étais à Lyon pour un séminaire sur la famille, et entre deux réunions je me souviens de cette parole, où le Saint-Esprit me disait que dans les dix années à venir, un des plus gros problèmes que l'Église rencontrerait serait en rapport avec la famille » !

Depuis, dans notre pays, nous avons pu voir tout ce qui s'est passé, avec l'arrivée du PACS ou du mariage homosexuel, par exemple, et bien d'autres choses, et ce n'est hélas certainement pas encore terminé, nous allons rencontrer bien d'autres difficultés dans ce domaine.

C'est un sujet très controversé aujourd'hui que la question du divorce et du remariage, mais cela ne doit pas nous surprendre ! Prenons quelques versets de la Bible.

1 Timothée 4.1 :
Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons

C'est ainsi que l'on trouve la porte ouverte à toutes sortes de choses.

2 Timothée 3.1 :
Sache que, dans les derniers jours, il y aura des temps difficiles.

On pourrait aussi traduire par « cruels, durs, et même féroces » ! C'est quelque chose de très fort, et cela vient d'un verbe qui signifie « faire descendre de l'endroit où on est pour aller à un autre endroit encore plus bas », et c'est malheureusement ce qui se passe. Plus nous avançons dans le temps, plus nous nous rendons compte que la Parole de Dieu ne change pas, mais les lois humaines changent, et toujours en s'éloignant plus de cette Parole - dans la mauvaise direction, donc ! C'est donc pour cela qu'il est important que nous ayons une ligne claire concernant ce que Dieu nous dit dans Sa Parole, à ce sujet !

Ce n'est pas pour rien que la Bible nous donne l'exemple de Noé en rapport avec l'enlèvement des vainqueurs (le premier enlèvement). La Bible nous en parle souvent.

Ézéchiel 14.14 :
Et qu'il y ait au milieu de lui ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, ils sauveraient leur âme par leur justice, dit le Seigneur, l'Éternel.

Noé était juste !

Luc 17.26 à 30 :
26 Ce qui arriva du temps de Noé arrivera de même aux jours du Fils de l'homme.
27 Les hommes mangeaient, buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; le déluge vint, et les fit tous périr.

28 Ce qui arriva du temps de Lot arrivera pareillement. Les hommes mangeaient, buvaient, achetaient, vendaient, plantaient, bâtissaient ;
29 mais le jour où Lot sortit de Sodome, une pluie de feu et de soufre tomba du ciel, et les fit tous périr.
30 Il en sera de même le jour où le Fils de l'homme paraîtra.

Ce passage nous parle de Noé et de Lot. Lot représente les non-vainqueurs, qui seront enlevés après l'Église. L'enlèvement des vainqueurs est « comme au temps de Noé » : les gens se mariaient, mariaient leurs enfants etc, et c'est en rapport avec la question du mariage. Il est écrit que Noé était un homme juste en son temps (nous trouvons cela dans Genèse 6.9). Noé était un homme juste en son temps, et nous pouvons nous aussi, comme Noé, être justes.

2 Pierre 2.5, 7 et 8 :
5 S'il n'a pas épargné l'ancien monde, mais s'il a sauvé huit personnes dont Noé, ce ***prédicateur de la justice****, lorsqu'il fit venir le déluge sur un monde d'impies ;*
7 et s'il a délivré Lot ***le juste****, profondément attristé de la conduite de ces hommes sans frein dans leur dérèglement*
8 (car ce juste, qui habitait au milieu d'eux, tourmentait journellement son âme juste à cause de ce qu'il voyait et entendait de leurs œuvres criminelles)

Lot était juste, alors que Noé était même un prédicateur de la justice. Il n'était pas seulement juste, mais il proclamait la justice dans son temps, sans avoir peur de dire la vérité. Si nous voulons être comme Noé, cela va nous coûter dans notre manière de concevoir les choses.

Sachons écouter la voix du Saint-Esprit, sachons remettre en question ce que l'on a pu apprendre, entendre, ce que nous considérons comme vrai, et posons-nous la question : ce que le Saint-Esprit nous dit serait peut-être vrai… ?

Il n'y a pas plusieurs doctrines ! La Bible nous parle de la grâce de Dieu qui est variée, mais elle nous dit aussi dans l'épître aux Hébreux (13.9) de ne pas suivre des doctrines variées et étrangères ! Il y a une doctrine qui se trouve dans la Parole, la saine doctrine, et Actes 2.42 nous dit que les premiers disciples persévéraient dans l'enseignement des apôtres. Pas dans « les » enseignements…

On a besoin de l'enseignement, mais il faut chercher la bénédiction qui est subordonnée à tout enseignement ! Toute l'Écriture est inspirée de Dieu pour instruire, pour convaincre, pour corriger, etc, et convaincre signifie aussi « prouver » ! Le Seigneur veut nous prouver certaines choses dans Sa Parole, et nous avons besoin de bien comprendre ce que Dieu nous dit, parce que nous sommes souvent appelés à donner des conseils, à conseiller les autres, à apporter des solutions, et à expliquer à ceux qui ne connaissent pas la Bible ce qu'elle enseigne sur ce sujet !

Ce que les évangiles nous enseignent

Dieu a fait alliance avec les hommes. La Bible nous parle de sept étapes pour conclure une alliance, mais elle nous parle de six étapes pour rompre l'alliance. Attachons-nous dans un premier temps à regarder ce que nous dit le Nouveau Testament. Si nous voulons bien comprendre ce que Jésus nous dit, il faut d'abord comprendre pourquoi il y a quatre évangiles : Jésus ne s'adresse pas au même public dans les évangiles. L'évangile de Matthieu est plus particulièrement pour les juifs, celui de Marc pour les Romains, celui de Luc pour les Grecs, et celui de Jean pour les chrétiens. Il est important de comprendre cela pour saisir certains points de notre sujet.

Luc s'adresse dès le début à un certain Théophile, un grec. On ne sait pas exactement qui c'était, mais le début de l'évangile nous montre que c'était pour lui et les Grecs.

Luc 16.14 à 18 :
14 Les pharisiens, qui étaient avares, écoutaient aussi tout cela, et ils se moquaient de lui.
15 Jésus leur dit : Vous, vous cherchez à paraître justes devant les hommes, mais Dieu connaît vos cœurs ; car ce qui est élevé parmi les hommes est une abomination devant Dieu.
16 La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean ; depuis lors, le royaume de Dieu est annoncé, et chacun use de violence pour y entrer.
17 Il est plus facile que le ciel et la terre passent, qu'il ne l'est qu'un seul trait de lettre de la loi vienne à tomber.
18 Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.

Dans ce premier passage, nous voyons que le texte est court, mais précis ! Si on analyse ce passage, il est écrit « quiconque », ce qui est donc un cas très général. Ensuite, ce passage nous parle de remariage après le divorce, ou d'épouser une femme divorcée, et dans les deux cas il est parlé d'adultère. Dans ce passage, Jésus ne parle pas du divorce en lui-même, mais il parle du remariage. Et enfin, Jésus dénonce le péché de celui qui prend la décision, accessoirement l'homme.

Le passage doit être replacé dans son contexte. Le verset 14 parle des pharisiens, qui vont particulièrement chercher à piéger Jésus concernant ce sujet. Le verset 15 parle de justice, et lisons juste Matthieu 5.20 :
Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

Soyons justes en rapport avec ce que Jésus va dire.

Il est aussi question du cœur dans ce passage, et cela va souvent revenir : le Seigneur nous parle souvent du cœur en rapport avec ce sujet, et l'évangile de Luc en parle.

Luc 6.45 :
L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, et le méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor ; car c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle.

Luc 12.34 :
Car là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur.

Au verset 16 de Luc 16 (on revient à notre passage), Jésus nous parle de Jean-Baptiste, qui a été tué par Hérode Antipas à cause de son mariage illicite (Luc 9 le rappelle), et enfin, au verset 17 il est question de la Parole. Souvenons-nous que la Parole ne change pas, et les pharisiens avaient l'habitude de mélanger la Parole avec leurs mauvaises manières de penser, ce qui a donné naissance à la tradition.

Jésus dit donc clairement « attention, remariage après divorce = adultère, et épouser une femme divorcée = adultère ». Jésus insiste sur l'adultère.

Cette pensée générale est courte mais claire, mais nous allons voir si elle est plutôt contredite ou complétée. Lorsqu'on rencontre des versets qui sont difficiles à comprendre, il faut toujours partir du plus clair. C'est un principe biblique. Partons du plus clair pour comprendre le plus obscur.

Le passage que nous venons de lire est clair et net, il ne demande pas beaucoup plus d'explications. Mais nous allons aller un peu plus loin, avec l'évangile de Matthieu.

Nous y trouvons deux fois notre sujet rapporté. Si Jésus a pris la peine de faire en sorte que ce sujet nous soit rapporté dans trois évangiles, Matthieu Marc et Luc, c'est que ce sujet est extrêmement important ! Il y a beaucoup de questions qui ont été posées concernant cela, et Jésus a pris la peine d'apporter des compléments au travers des trois évangiles. Puis, nous examinerons la suite du Nouveau Testament.

Déjà, lisons Matthieu 5.31 et 32 :
31 Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce.
32 Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

En grec, le mot « lettre de divorce » est en fait un seul mot : *apostasion*, d'où vient le mot « apostasie ». En rapport avec l'abandon, l'éloignement, la décision de rejeter. De plus, il faudrait traduire : « Mais moi Je vous **ordonne**, ou **commande** ». C'est beaucoup plus fort ! Jésus n'est pas en train de nous donner un conseil ou une suggestion, mais Il affirme quelque chose de fort, Il nous enseigne en nous apportant un commandement !

Jésus S'adresse donc principalement aux juifs dans cet évangile. Matthieu cite l'Ancien Testament pratiquement le double des autres évangiles (une cinquantaine de fois). Matthieu présente aux juifs leur Messie, leur Roi, et on voit comment l'accomplissement des prophéties de l'Ancien Testament nous est rapporté dans cet évangile, rien qu'avec la généalogie du chapitre premier !

Ce passage de Matthieu se situe dans le contexte du « sermon sur la montagne ». En fait, dans ce passage, Jésus remet les choses en place, et particulièrement par rapport aux pharisiens.

Matthieu est le seul à nous parler de la naissance miraculeuse de Jésus, et là, si nous lisons attentivement Matthieu 1.18 et 19, nous découvrons quelque chose qui mérite que l'on s'y attarde quelque peu :
18 Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva enceinte, par la vertu du Saint-Esprit. Avant qu'ils aient habité ensemble.
19 Joseph, son époux, qui était un homme de bien et qui ne voulait pas la diffamer, se proposa de rompre secrètement avec elle.

Là, nous remarquons quelque chose d'intéressant : Marie était **fiancée** au verset 18, et nous lisons au verset 19 « Joseph, son **époux** » ! Alors, fiancés ? Ou mariés ?

Pour le comprendre, il faut analyser la coutume des fiançailles en Israël. En hébreu, il existe deux mots pour dire « fiancés » : l'un parle des fiançailles dans le sens de l'engagement mutuel. Lorsque deux personnes décident de se marier, elles s'engagent, mais elles ne se marient pas tout de suite : il y a un temps de préparation (dans lequel est d'ailleurs l'Église en ce moment vis-à-vis de Jésus), et ce temps est très important ! Prenons le temps de vivre les fiançailles, car trop souvent, des fiançailles vécues à la légère sont un critère qui favorise le divorce !

Les deux jeunes gens s'engageaient donc (*araf*), et assez rapidement ils logeaient chez le père du fiancé pour apprendre à se connaître, ils recevaient des conseils des parents, et vers la fin de ce temps, lorsque le mariage allait arriver, ils étaient toujours fiancés mais on employait un autre mot (*ratan*), et là cela signifie « fiancé marié », ce qui était déjà une étape de plus que l'engagement. Et c'est ce qui se passe pour Joseph et Marie : ils étaient sur le point de se marier, c'est pour cela que Joseph emploie le terme « rompre secrètement », ce qui signifie aussi répudier ou divorcer. Il était arrivé à la fin du temps de fiançailles, et donc on pouvait déjà le considérer comme marié, comme c'est écrit ici.

Joseph a usé de grâce : il se proposait de la répudier, mais la loi de Moïse parlait de mise à mort en rapport avec cela !

Revenons au passage de Matthieu 5. On peut le voir de trois manières.

D'abord, en rapport avec des fiancés ! Ce n'est pas pour rien que le passage de Matthieu 1 se trouve là : c'est adressé à des juifs qui connaissaient la loi, et donc cela s'adresse à des fiancés, et représente en quelque sorte une clause de sauvegarde ! S'il y avait quelque chose d'anormal pendant les fiançailles, il y avait alors possibilité d'arrêter les fiançailles en « divorçant ». Encore une fois, c'est uniquement Matthieu qui nous rapporte cela.

Deutéronome 24.1 :
Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

Ce passage est en rapport avec le moment du mariage, ou juste après, mais pas dix ans après ! Il n'était pas possible d'utiliser ce passage de Deutéronome 24 pour divorcer lorsqu'on le

voulait. Le passage nous parle bien du temps du mariage, c'est pourquoi nous pouvons faire le rapprochement avec la fin du temps des fiançailles, proche du mariage.

Autre point important : il y a deux mots très proches dans ce passage de Matthieu 5.32. Il est question d'infidélité, et d'adultère. Deux mots, donc. Ces mots sont bien deux mots différents en grec, et lorsque deux mots sont très proches (infidélité signifie aussi adultère, et vice-versa, mais ce sont deux mots différents !) dans un même contexte, nous devons prendre le sens spécifique de chacun. Le mot qui signifie « adultère » signifie bien l'adultère ! Le mot « infidélité » signifie plutôt la fornication, ou la prostitution. L'adultère représente une relation sexuelle illicite après le mariage, et la fornication représente une relation sexuelle illicite avant le mariage.

Joseph pensait peut-être qu'il y avait eu fornication entre Marie et un autre homme, et c'est toujours dans le contexte des fiançailles. Dans la version Darby, lisons Matthieu 5.32 :
Mais moi, je vous dis que quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, la fait commettre adultère ; et quiconque épousera une femme répudiée, commet adultère.

Il est question de femme, pas de fiancée, mais le mot « fornication » prouve bien que le couple n'était pas encore complètement marié, sinon, c'est le mot « adultère » qui aurait été employé. Voilà la première manière de voir les choses, en considérant que ce verset est en rapport avec des fiancés, selon le contexte de Matthieu 1.

Deuxième possibilité : revenons à ce que nous disions dans Matthieu 5 avec la loi et la grâce. On fait souvent une opposition entre loi et grâce, mais dans ce passage, Jésus ajoute la grâce à la loi. Il n'y a pas d'opposition, mais une complémentarité ! Un point est très important dans ce passage : Jésus dira six fois exactement « il vous a été dit, ou vous avez appris que, **mais** moi Je vous dis… ». Le fait que Jésus dise « mais » nous prouve qu'Il va plus loin que ce qui leur a été enseigné. D'ailleurs, les standards de la nouvelle alliance sont toujours plus élevés que ceux de la loi.

Dans le « sermon sur la montagne », il est aussi représenté la manière dont les hommes avaient utilisé la loi. Il est triste de voir que les anciens, qui devaient être des hommes de vérité, être vrais et enseigner la vérité, sont devenus des hommes de tradition. Ils ont mélangé la Parole avec leurs idées personnelles, et ils enseignaient cela au peuple !

Matthieu 5.33 :
Vous avez encore appris qu'il a été dit ***aux anciens*** *: Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment.*

Verset 43 :
*Vous avez appris qu'****il a été dit*** *: Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi.*

« Il a été dit », mais, jamais la Bible ne dit une chose pareille ! On voit déjà là le mélange entre loi et tradition.

Lévitique 19.18 :
Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel.

Exode 23.4 et 5 :
4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou son âne égaré, tu le lui ramèneras.
5 Si tu vois l'âne de ton ennemi succombant sous sa charge, et que tu hésites à le décharger, tu l'aideras à le décharger.

Voilà ce que dit la loi ! Moïse n'a jamais dit « tu haïras ton ennemi », mais dès Genèse 3, l'ennemi a su utiliser la Parole de Dieu pour la tordre et la mélanger. Lorsqu'il s'adresse à Ève, on voit comment il tord la Parole de Dieu, la met en doute, etc.

Genèse 3.3 :
Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez.

Mais Dieu n'avait pas dit tout à fait cela ! Ève aussi a déformé la Parole divine ! Quelque chose a été ajouté (vous n'y toucherez point), et quelque chose a été enlevé (**de peur que** vous ne mourriez - Dieu avait bien dit « vous mourrez certainement ») ! C'est toujours la même stratégie que l'ennemi utilise, et avec les pharisiens c'est pareil. Ils ont entendu des choses, mais Jésus n'est pas en train de dire qu'Il va rétablir ce que l'on a dit aux pharisiens, au contraire Il leur fait constater les choses qu'ils ont entendues.

C'est très important de vérifier ce qui est écrit, de vérifier lorsqu'on nous dit quelque chose ! Trop souvent, on entend des versets qui sont donnés de manière approximative, ou avec une partie du verset qui manque, on tombe facilement dans un contresens, et voilà comment on en arrive à dire des choses dangereuses !

Jésus va reprendre très sévèrement les pharisiens tout au long de l'évangile de Matthieu. Déjà il parlera par rapport à la tradition dans plusieurs chapitres, pour aboutir au fameux chapitre 23 où Il leur dit sept fois : « Malheur à vous » ! Jésus veut encourager les pharisiens à s'attacher à l'Esprit (qui vivifie) de la loi, et non pas à la lettre (qui tue) de la loi. Non seulement ils avaient pris la loi sans la vie de l'Esprit, mais en plus ils l'avaient tordue et mélangée avec leurs propres pensées !

Il s'est passé quatre siècles entre le dernier prophète de l'Ancien Testament (Malachie), et Jean-Baptiste. Pendant ces quatre siècles, nous n'avons aucun écrit, et donc le peuple s'est retrouvé dans une situation difficile. Dieu ne parlait pas, et au lieu de Le chercher, le peuple prenait les devants et essayait d'agir à la place de Dieu. De là sont nés les partis des pharisiens, des sadducéens, et bien d'autres choses, et en particulier deux écoles juives importantes : celle de Hillel qui était très laxiste, autorisant le divorce pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment ; et celle de Shamaï, qui était très stricte et ne préconisait le divorce qu'en cas d'adultère.

Jésus, dans Ses paroles, est allé plus loin que la loi et la tradition, mais Il a été moins large que les deux écoles rabbiniques. Voyons le contexte de Matthieu 5.27 à 30 :
27 Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère.

28 Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur.
29 Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne.
30 Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi ; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse, et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne.

Verset 28, « regarder » ne signifie pas seulement avec les yeux du corps, mais aussi ceux de l'âme et de la pensée : celui qui regarde de cette manière a **déjà** commis un adultère ! Dans ce verset, Jésus répond à Shamaï, en quelque sorte. Mais Il répond aussi à Hillel : Il met en garde le mari qui répudie sa femme alors qu'il n'y a pas eu de prostitution ou d'infidélité.

Relisons le verset 20 :
Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

Ces versets ne tolèrent aucun laxisme ! Au travers de ce verset, Jésus répond à Shamaï et à Hillel. Ne cherchons pas à agir comme les pharisiens, mélange de loi et de tradition, en mettant en place de nouvelles lois. Ne cherchons pas à agir de la sorte, ni à nous arranger avec la Parole !

La deuxième pensée, donc, c'est que ces versets 31 et 32 sont en rapport avec les unions illicites.

Et la **troisième pensée possible**, c'est que celui qui divorce expose son conjoint à devenir adultère… sauf s'il l'est déjà ! On peut aussi comprendre le verset de cette manière. Formulons le verset 32 autrement : celui qui quitte son travail, sauf pour cause de licenciement, expose sa famille à la disette… S'il est licencié, il n'a déjà plus de travail !

Jésus donc ne légitime jamais le divorce, et encore moins le remariage, mais Il met en évidence le péché en parlant d'adultère. Les Pères de l'Église n'ont eux non plus jamais permis le remariage. Seul Ambroise de Milan, au IVe siècle après JC, l'a permis.

Mais on peut ajouter encore ceci, pour terminer avec le passage de Matthieu 5, c'est qu'au XVIe siècle, lors de la Renaissance, un érudit grec nommé Érasme a retraduit le Nouveau Testament, et c'est avec lui que cette idée de remariage a refait surface et s'est remise en place !

Allons un peu plus loin : Matthieu 19.

Pour l'instant, Luc n'est pas contredit par Matthieu ! Mais Jésus va appuyer Son enseignement, insister dessus, et c'est une raison pour laquelle Il le répète une seconde fois dans Matthieu. Notons que dans Matthieu 5, Jésus S'adresse particulièrement aux pharisiens, alors que dans Matthieu 19 Il s'adresse particulièrement aux Hérodiens. Tous les deux ont

besoin d'entendre quelque chose à ce sujet, et les deux passages se complètent de manière intéressante.

Les pharisiens posent deux questions à Jésus, mais Sa réponse n'est jamais celle qu'ils voudraient entendre. Il n'y a donc pas de prescription par rapport au divorce. Dans ce passage, Jésus insiste beaucoup sur le « au commencement », et sur le mariage tel que Dieu l'a voulu. Et puis, au verset 9, il y a « mais », que l'on pourrait traduire aussi par « de plus » en grec. Jésus va donc ajouter quelque chose de supplémentaire.

Verset 9 :
<u>Mais</u> je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité (prostitution), et qui en épouse une autre, commet un adultère.

Là encore, les paroles de Jésus ont un sens extrêmement fort. Je vous dis = je vous commande, ordonne, enseigne. Ce n'est pas une idée ou une suggestion que Jésus donne, mais un ordre ! Il n'y a pas lieu de se méprendre sur les paroles du Seigneur.

Remarquons la progression dans Matthieu. Il est toujours question de la prostitution de la femme. Matthieu 1 parle de disgrâce par rapport à la fiancée, Matthieu 5 parle d'exposer la femme à l'adultère, ce qui peut s'adresser à des personnes fiancées ou mariées, et dans Matthieu 19 il est question d'adultère, du remariage concernant la femme. Et allons encore un petit peu plus loin : cela s'adresse aussi bien à des fiancés qu'à des personnes mariées. Matthieu 5 et Matthieu 19 sont résumés dans Luc 16.

Reprenons le verset de Luc 16.18 :
Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère.

Ces deux pensées de Matthieu 5 et 19 se retrouvent résumées là !
Jésus développe un peu plus Son argumentation dans Matthieu 19. Là, il n'est plus écrit qu'il l'expose à devenir adultère. On ne trouve plus la même chose que dans Matthieu 5.32. Cela signifie-t-il que Jésus est d'accord avec le divorce ? Ces versets parlent de divorce et de remariage.

Voyons la version du Semeur de Matthieu 19.9 :
Aussi, je vous déclare que celui qui divorce et se remarie, commet un adultère - sauf en cas d'immoralité sexuelle.

On a pris la partie de phrase qui était au milieu du verset et on l'a mise à la fin du verset, mais cela change le sens ! On n'a pas le droit de faire cela, le grec ne fait pas cela. On ne peut pas non plus sous-entendre l'idée qu'il n'y a pas d'adultère en cas de remariage s'il n'y a pas de prostitution. Voilà le problème de notre pensée cartésienne : on est dans nos pensées, et on dit : « Ah, c'est comme ça, alors ça implique que etc », et on en arrive à faire dire des choses que Dieu ne dit pas !

Dans Hébreux, par exemple, Jésus parle de Ses frères en parlant de nous. Et certains chrétiens se permettent du coup d'appeler Jésus leur frère, puisque Jésus le fait. Mais nulle part il est écrit que nous pouvons faire cela, Jésus est notre Seigneur ! Voilà une implication que nous ne devons pas faire, et c'est justement le danger des « non-dits ». La Bible ne le dit pas, et nous n'avons pas à le dire. Attention à notre manière de penser qui est influencée…

Si Jésus autorisait un couple à divorcer, par exemple pour prostitution (infidélité), Il serait plus large que Shamaï, qui, lui, ne le propose que pour adultère. Il contredirait aussi les autres passages qui sont dans les évangiles. Il est évident que les paroles de Jésus dans Matthieu ne peuvent pas contredire les paroles de Jésus dans Marc ou Luc, ni ce qui est écrit dans 1 Corinthiens. De plus, Jésus accorderait des libertés aux juifs qui ne seraient ni pour les Romains ni les Grecs, ce qui est impensable !

Imaginons que Jésus autorise le divorce pour adultère : s'Il faisait cela, Il serait comme Shamaï. Mais Il ne peut pas, Il va plus loin que les deux écoles rabbiniques. De plus, cela irait à l'encontre de l'idée du « sermon sur la montagne » : « Mais moi Je vous dis » ! Jésus n'est pas d'accord avec ce qui se faisait de Son temps, Il exprime un point de vue sur ce qui se fait déjà, et la réponse de Jésus, ainsi que celle qu'Il donne aux disciples dans les versets qui vont suivre, montre bien que Jésus ne va pas dans ce sens !

En définitive, Jésus S'opposerait à Son Père ! Dieu dit dans Malachie 2.16 : « Je hais la répudiation ». Jésus n'est pas venu pour S'opposer à Son Père mais pour « faire la volonté de Celui qui L'avait envoyé », Il n'arrête pas de le répéter dans l'évangile de Jean ! Et enfin, pourquoi le divorce serait-il permis en cas d'infidélité, prostitution, adultère, et ne serait-il pas autorisé pour d'autres raisons, comme l'inceste, la violence conjugale, l'abandon de domicile ? Il y a quelque chose là qui ne tourne pas rond…

Jésus S'adresse à des personnes qui connaissent la loi. Il est dans un contexte juif où, lorsqu'Il parle dans Matthieu 5 et 19, les juifs comprennent très bien à quoi Jésus fait allusion lorsqu'Il dit « sauf pour cause de prostitution ». Qu'est-ce que cela veut bien dire ? Nous avons la réponse, parce que les « causes de prostitution » sont mentionnées dans l'Ancien Testament : il suffit simplement de regarder ce que dit la loi de Moïse. Lévitique 18 donne de nombreux exemples. Et 1 Corinthiens 5 nous parle aussi d'un tel cas. Ne soyons pas surpris de tout cela, de relations avec des animaux, de notre société en plein déclin comme l'étaient Sodome et Gomorrhe. De plus en plus on parle de Sida, et on explique même que le Sida viendrait de relations avec les animaux…

La Bible parle abondamment des relations illicites, anormales, ce qui amenait aussi Jean-Baptiste à dire à Hérode qu'il ne pouvait pas avoir la femme de son frère, car il n'en avait pas le droit : c'était une relation anormale. Lorsque David a reçu la royauté sur Israël après l'avoir reçue sur Juda, il a exigé que lui soit rendue sa femme Mical, alors qu'entre temps elle s'était mariée avec Palthiel. Il a donc repris sa femme, et cela va à l'encontre de Deutéronome 24, qui dit bien que lorsque la femme était remariée, le premier mari ne pouvait pas la reprendre ! David n'a pas tenu compte de cela, parce qu'il avait compris ce qu'était la grâce, il vivait dans la grâce, et Dieu Lui-même ira au-delà de Deutéronome 24 avec Son peuple.

Les relations illicites étaient en général punies de mort ! Lévitique 18 parle des faits, Lévitique 20 des sanctions. Il est dit que c'étaient des abominations, des crimes ! Et c'est ce

qui aurait dû se passer au temps de Joseph et Marie. Joseph pouvait penser que Marie avait eu une union illicite, donc il pouvait « divorcer », et elle devait se faire lapider ! Mais au temps des Romains, la répudiation avait remplacé la mort, parce que les Romains avaient interdit la lapidation.

Jésus condamne donc ces mariages qui étaient condamnés par la loi de Moïse, Il S'y oppose ! Toutes les unions illicites de Lévitique 18 devaient amener au « divorce ». Aussi bien pour les relations entre couples (personnes mariées) que les relations prénuptiales, Il les condamne fermement ! Dans ce cas, oui, il devait absolument y avoir « divorce », car il n'était pas possible de demeurer dans cette situation. Si demain dans l'église venait un couple pacsé qui donne sa vie au Seigneur, il faudrait immédiatement les forcer à « divorcer » parce que c'est une union illicite !

Mais il n'y a pas que l'Ancien Testament qui nous parle d'unions illicites : bien des passages du Nouveau Testament nous en parlent aussi.

Romains 1.24, 26 et 27 :
24 C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; ainsi ils déshonorent eux-mêmes leur propre corps.
26 C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;
27 et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement.

« En eux-mêmes », donc à l'intérieur d'eux, et ils reçoivent par exemple des maladies vénériennes, comme le Sida - mais aussi dans leur âme, qui devient possédée, démonisée. Dans le passage de 1 Corinthiens 5, Paul dit : « J'ai déjà jugé, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que son esprit soit sauvé au jour du Seigneur ». Paul a en vue le bien de la personne, il fait grâce. Il voit le salut de la personne, c'est dans ce sens qu'il s'exprime.

Actes 15 nous raconte la conférence apostolique. On sait qu'ils se sont retrouvés pour parler du judéo-christianisme, du mélange des coutumes juives avec la foi chrétienne, mais qu'est-ce qui en est ressorti ? Les apôtres ont écrit une lettre qui a été transmise dans toutes les églises, et il est intéressant de voir que les réponses données dans la lettre ne correspondaient pas tout à fait aux questions posées au départ ! D'ailleurs, si on traduit plus exactement les trois passages de cette lettre, voici le résultat : s'abstenir de faire aux idoles des sacrifices de sang, des victimes étouffées, et de prostitution.

Actes 21.25 (retraduit) :
À l'égard des non-Juifs qui ont cru, nous avons décidé et nous leur avons écrit qu'ils doivent s'abstenir de souillures par les idoles, dont celles par la prostitution, celles par ce qui peut être étouffé, et celles par le sang.

En clair, tous les points donnés ici dans la conclusion de cette lettre apostolique sont en rapport avec la prostitution ! Tout tourne autour de la prostitution. Même concernant le sang,

il est question du sang en rapport avec la prostitution, dans les temples d'idoles. C'est la prostitution sacrée, ce qui se faisait avec les idoles.

Matthieu 19.10 :
Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier.

Ayant entendu le verdict de Jésus, les disciples nous prouvent qu'ils ont parfaitement bien compris ce que Jésus a dit ! Jamais les disciples n'auraient dit une chose pareille si Jésus leur avait dit « vous pouvez divorcer et vous remarier ». Mais ils vont tout de même poser une question supplémentaire à Jésus dans Marc 10.10 à 12 :
10 Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent ***encore*** *là-dessus.*
11 Il leur dit : Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard ;
12 et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.

Ils ont compris, ils voient qu'aussi bien chez Shamaï, que chez Hillel, que dans la loi de Moïse, quelque chose ne va pas, et ils se posent des questions à ce sujet. Cela dépasse Deutéronome 24, et Jésus refuse cette interprétation de Deutéronome 24 par les rabbins de l'époque.

1 Corinthiens 7.10 et 11 :
10 À ceux qui sont mariés, ***j'ordonne****, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari*
11 (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme.

On retrouve le même ton : c'est un ordre ! Paul ne fait que reprendre ce que Jésus a dit dans Matthieu 19 et Marc 10, et il est très ferme dans ce qu'il dit ! N'allons pas interpréter des choses du genre « oui mais Matthieu 19 c'était avant la résurrection, donc encore sous la loi alors que 1 Corinthiens 7 est sous la grâce »… Paul le dit bien : le Seigneur l'ordonne !

Revenons à Matthieu 19. Sommes-nous prêts à laisser la place au Saint-Esprit et à accepter ce que Jésus va nous dire ici ? Ou sommes-nous trop retenus par nos habitudes de penser ?
Si nous sommes prêts, nous aurons des réponses et nous progresserons. Et si non, nous resterons avec nos idées, nous ne changerons pas et nous ne progresserons pas ! Nous devons tous aller dans la direction de la vérité ! Soyons fidèles à ce que Dieu nous dit dans Sa Parole !

Là, Jésus va dire des choses qui ne sont pas faciles à comprendre. Au verset 10, Jésus nous parle d'eunuques. Cela n'a pas de sens si le remariage est possible ! Jésus nous donne trois possibilités en rapport avec les eunuques, et les trois sont énoncées à l'aoriste, un temps de conjugaison grec qui insiste sur l'aspect accompli d'une chose, une fois pour toutes, et que l'on ne peut pas remettre en question. Voyons le passage…

Matthieu 19.12 :
Car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le ***sont devenus*** *par les hommes ; et il y en a qui* ***se sont rendus*** *eux-mêmes eunuques, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne.*

Il y en a qui le sont devenus signifie clairement en grec « être castré » ! Et c'est le même mot plus loin dans le verset : les deux fois c'est « castré ». Jésus parle d'eunuque en parlant de la castration. Et il y a donc trois possibilités.

D'abord, certains sont nés eunuques, pour cause de malformation naturelle, tare congénitale, etc. Cela crée évidemment une inaptitude au mariage, ou aucun désir de se marier. Ensuite, la deuxième possibilité, c'est eunuque par rapport aux hommes : soit une castration involontaire (un accident), soit par rapport au conjoint qui a quitté le foyer. Lorsqu'un conjoint quitte le foyer, l'autre se retrouve en quelque sorte eunuque à cause de lui. Et la troisième possibilité, c'est par rapport au royaume de Dieu : soit castration volontaire, physique ou non, ou consécration d'une personne qui reste célibataire toute sa vie parce qu'elle a décidé, à cause du royaume de Dieu, de ne jamais se marier. Voilà les trois possibilités données par le Seigneur.

Matthieu est le seul, dans le contexte, à rapporter deux fois : « Si ton œil est une occasion de chute, ou ta main, coupe-la etc ». Nous l'avons vu dans Matthieu 5, nous le retrouvons écrit dans le contexte de Matthieu 19 (au chapitre 18). Nous devons le voir dans le domaine spirituel : il n'est pas question de s'arracher l'œil, mais il faut prier et rechercher la délivrance dans le domaine où nous sommes touchés. Mais ce que Jésus dit n'est pas forcément à prendre uniquement dans le sens spirituel : ce que Jésus dit est parfois très concret, et toujours digne que nous en tenions compte !

1 Corinthiens 7.7 :
Je voudrais que tous les hommes soient comme moi ; mais chacun tient de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre.

Chacun a reçu un don. Il est aussi grave pour une personne de rester célibataire alors qu'elle a reçu le don du mariage, que pour une personne qui a reçu le don du célibat de se marier. Ne recherchons pas les choses par nos propres forces, ce serait voué à l'échec, mais posons-nous simplement la question de savoir en quel Dieu nous croyons ? Notre Dieu est à la mesure de notre foi ! Avons-nous foi au Jésus de la crèche, ou au Jésus ressuscité des morts et qui siège à la droite de Dieu ? Recherchons le don que nous avons !

Dans la Parole, l'état d'eunuque est loin d'être méprisable ! Au contraire, il y a de nombreux versets qui en parlent. Par exemple, voyons Matthieu 22.30 :
Car, à la résurrection, les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel.

Apocalypse 14.4 :
Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges ; ils suivent l'Agneau partout où il va. Ils ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'Agneau

Le mot « souiller » peut être pris dans le sens de personnes célibataires ou mariées, mais qui ne se sont pas polluées, tachées. Jésus viendra chercher une Église sans tache ni ride !

Ésaïe 56.3 à 5 :
3 Que l'étranger qui s'attache à l'Éternel ne dise pas : L'Éternel me séparera de son peuple ! Et que l'eunuque ne dise pas : voici, je suis un arbre sec !
4 Car ainsi parle l'Éternel : Aux eunuques qui garderont mes sabbats, qui choisiront ce qui m'est agréable, et qui persévéreront dans mon alliance,
5 je donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom préférables à des fils et à des filles ; je leur donnerai un nom éternel, qui ne périra pas.

C'est pour des eunuques.

Enfin, il est intéressant de constater que dans l'évangile de Jean, qui s'adresse aux chrétiens, il n'est jamais question du divorce. Dès le premier verset de cet évangile, on voit que c'est bien pour les enfants de Dieu. On n'y parle pas non plus de l'épisode de Jean-Baptiste avec Hérode Antipas. Il y a juste une allusion dans Jean 3.24, comme quoi Jean allait être mis en prison.

Jean 4 et Jean 8 traitent un peu du sujet. Jean 4 parle de la samaritaine, et Jésus ne met pas le doigt sur sa famille, mais sur sa foi. Et Jean 8 traite de la femme adultère, que Jésus ne condamne pas.

Voilà pour les évangiles.

Ce que Romains nous enseigne

Continuons avec Romains 7.1 à 4 :
1 Ignorez-vous, frères, - car je parle à des gens qui connaissent la loi - que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ?
2 Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.
3 Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre.
4 De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous appartenez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu.

Paul prend la question du mariage pour apporter des éclaircissements.

Verset 6 :
Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un Esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.

Le Seigneur nous parle d'un principe en rapport avec la loi de Moïse. Pour nous faire comprendre ce principe, Il nous donne une illustration. Dans ce chapitre, Paul veut expliquer que jusqu'à Christ, nous étions sous la loi de Moïse, et la loi dominait et imposait ses principes sur les personnes. Exactement comme la loi du mariage. De même qu'il y a alliance avec la loi de Moïse, il y a alliance avec la loi du mariage. Si, lorsqu'on est sous la loi de Moïse, on se place sous une autre loi, Paul nous dit que l'on commet un adultère (spirituel). Si, étant sous la loi du mariage, on divorce et on se remarie avec un autre conjoint, on commet aussi un adultère.

Lorsqu'il y a mort à nous mêmes, il y a mort à la loi de Moïse ; et de même lorsqu'il y a mort du conjoint, il y a mort à la loi du mariage, parce que cette alliance n'existe plus. La mort à la loi permet de vivre sous une autre loi, qui est le mariage avec Christ par la nouvelle alliance. Une fois le conjoint mort, le remariage est possible avec une autre personne. En étant marié avec Christ, il y a une nouvelle alliance, et une nouvelle « loi ».

Romains 8.2 :
En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

En cas de remariage après la mort du conjoint, on est de nouveau sous la loi du mariage avec le nouveau conjoint. Il est important de comprendre le parallèle. Attention : on entend dire « j'étais sous la loi, maintenant je ne suis plus sous la loi de Moïse, donc je peux me remarier après le divorce », mais ce n'est pas ce que Paul est en train de dire ! Il n'est pas en train de dire que l'on peut se remarier après le divorce, il dit que n'étant plus sous la loi de Moïse, on est sous la loi de Christ ! Tant qu'on est sous la loi du mariage avec le premier conjoint, on ne peut pas être sous la loi d'un deuxième mariage avec un deuxième conjoint. La nouvelle naissance n'annule ni ne ratifie un mariage, comprenons bien cela ! C'est impossible, et il ne faut surtout pas faire de mélange là-dedans ! La nouvelle naissance est en rapport avec le céleste, alors que le mariage est en rapport avec le terrestre.

2 Corinthiens 5.17 :
Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle création. Les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles.

On entend souvent ce verset mal à propos : ce verset est en rapport avec la nouvelle naissance, pas en rapport avec le mariage. Ce verset ne signifie pas que les personnes divorcées sont libres de se remarier.

Galates 3.28 :
Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ***ni homme ni femme*** *; car tous vous êtes un en Jésus-Christ.*

C'est également en rapport avec la nouvelle naissance, en rapport avec l'élection et non la vocation. Et il n'y a aucun rapport avec le service du Seigneur dans l'église : on ne peut pas prendre ce verset et l'utiliser pour le service.

Le parallèle de Paul est clair, et c'est un parallèle. Les droites parallèles ne doivent jamais se rejoindre, n'en faisons pas des diagonales ! Même si nous sommes humainement divorcés,

nous sommes toujours mariés selon la Parole du Seigneur. Romains 7 confirme bien ce que nous avons lu dans Marc 10.

Ce que 1 Corinthiens 7 nous enseigne

Allons maintenant dans 1 Corinthiens 7, qui a beaucoup à nous apprendre sur le sujet. Paul y répond à des questions des Corinthiens. Toute cette épître tourne autour de deux points essentiels : l'unité, et la sainteté. Les Corinthiens étaient « des saints qui n'étaient pas saints ». Il y a deux mots en grec pour dire « saint » : la sainteté de position (*haguios*), mais aussi le fait de marcher dans la sainteté, ou de se sanctifier (*hossios*), ce que ne faisaient pas les Corinthiens !

Hébreux 13.4 :
Que le mariage soit honoré (= d'un grand prix) de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les débauchés et les adultères.

Le mariage doit être précieux, particulièrement cher à nos yeux.

La clé de 1 Corinthiens 7, ce sont les versets 17 à 24 :
17 Seulement, que chacun marche selon la part que le Seigneur lui a faite, selon l'appel qu'il a reçu de Dieu. C'est ainsi que je l'ordonne dans toutes les Églises.
18 Quelqu'un a-t-il été appelé étant circoncis, qu'il demeure circoncis ; quelqu'un a-t-il été appelé étant incirconcis, qu'il ne se fasse pas circoncire.
19 La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements de Dieu est tout.
20 Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé.
21 As-tu été appelé étant esclave, ne t'en inquiète pas ; mais si tu peux devenir libre, profites-en plutôt.
22 Car l'esclave qui a été appelé dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur ; de même, l'homme libre qui a été appelé est un esclave de Christ.
23 Vous avez été rachetés à un grand prix ; ne devenez pas esclaves des hommes.
24 Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé.

Trois fois, nous trouvons la même chose (aux versets 17, 20 et 24) : Paul parle à l'impératif ! Le Seigneur veut nous montrer que lorsqu'on vient à Lui, il ne faut pas se presser de faire quelque chose, mais se tenir devant Dieu et attendre de recevoir une direction de la part du Seigneur avant de décider de faire ou de ne pas faire.

Dans ce chapitre, Paul va s'adresser à plusieurs catégories de personnes : à des célibataires, des fiancés, des veufs, à des divorcés ou séparés (c'est le même mot dans la Bible), à des couples chrétiens ou mixtes (chrétien / non-chrétien !), et il va aussi s'adresser à ceux qui désirent se remarier. Mais il ne faut pas tout mélanger : un verset concernant une catégorie ne doit pas être repris pour une autre catégorie !

En grec (mais pas toujours exprimé en français), un « mais » introduit chaque catégorie.
Commençons par les non-mariés et les veuves.

Versets 8 et 9 :
8 À ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi.
9 Mais s'ils manquent de maîtrise d'eux-mêmes qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler.

On retrouve cette catégorie aux versets 32, 34, et 11.

Verset 11 :
(Si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme.

Ce que dit le grec, c'est que, si elle est séparée, elle doit demeurer sans se marier. C'est en rapport à un état : se retrouver comme un célibataire, être comme quelqu'un qui n'est pas marié et qui demeure dans cet état. Cela ne parle donc pas de remariage. C'est la consigne pour ceux qui ne sont pas mariés et pour les veuves.

Notons que le verset 9 donc s'adresse aux personnes qui n'ont jamais été mariées - aux célibataires donc - et aux veuves ! Il vaut mieux **pour eux** se marier que de brûler !

Versets 1 et 2 :
1 Pour ce qui concerne les choses au sujet desquelles vous m'avez écrit, je pense qu'il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme.
2 Toutefois, pour éviter la débauche, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.

Passons aux personnes mariées

Versets 10 et 11 :
10 À ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari
11 (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme.

Encore un impératif : qu'elle **demeure** ! C'est en rapport à une condition qui ne doit pas changer en attendant quelqu'un (donc, son conjoint !). Qu'elle attende ou qu'elle se réconcilie.

Pas de divorce de la part des deux conjoints, même pas une séparation !

Verset 5 :
Ne vous privez (= voler, faire défaut) point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente en raison de votre manque de maîtrise.

Et s'il y a eu divorce, rester célibataire ou retrouver son conjoint ! Le verset 11 est clair ! En aucun cas il n'est question de remariage concernant les personnes mariées qui se sont séparées !

Et enfin, troisième catégorie, les couples mixtes (chrétien / non-chrétien)

Versets 12 à 15 :
12 Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis : Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ;
13 et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari.
14 Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le mari ; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.
15 Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.
16 Car sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ?

Précisons d'emblée que ce passage n'a rien à voir avec une pensée personnelle de Paul ! Déjà, il faut toujours traduire par « c'est moi qui **commande** ». C'est un enseignement, et c'est poussé par le Saint-Esprit (c'est tout de même dans la Bible). Jésus n'avait pas traité ce cas-là dans l'évangile puisque ce cas de figure n'était pas encore possible. Et là, il est forcément question de personnes mariées **avant** de connaître le Seigneur, puisque Paul dit à plusieurs reprises qu'un croyant ne doit pas se marier avec un incroyant ! Déjà dans la Genèse ce principe est clair, lorsqu'Abraham, comme Isaac, ont cherché des femmes de leur famille pour leurs enfants, contrairement à Ésaü qui a volontairement péché dans ce domaine !

Dans Lévitique 22, on voit que si la fille d'un sacrificateur était mariée avec un étranger, elle perdait certains privilèges. Et se mettre avec des étrangers sous un même joug amène toujours à des difficultés !

Remarquons un détail important : dans les versets 12 à 16, qui nous parlent des couples mixtes, on retrouve exactement les mêmes mots en grec que dans les versets 10 et 11, donc à ceux qui sont mariés. Dans les deux cas, il est parlé de femmes, de maris, et de mariages ! Qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement que Dieu considère le mariage de la même manière, que ce soit avant ou après la nouvelle naissance ! C'est une preuve supplémentaire !

Sachons bien que ce n'est pas parce que Dieu reconnaît un mariage qu'Il l'approuve ! Il est témoin, Il agrée, mais Il n'est hélas pas toujours d'accord ! Comprenons bien cela, c'est valable pour les chrétiens comme pour les non-chrétiens !

Dans les versets 10 à 13, Paul dit à quatre reprises « pas de divorce ». Le mariage est indissoluble, c'est indispensable de compter sur la grâce de Dieu quelle que soit notre situation, au sein d'un couple mixte ou non. Et au verset 14, il montre l'importance de rester marié en rapport avec les enfants, et même du conjoint non-croyant. Le mariage est une chose sainte, et on ne peut pas séparer la sainteté du mariage.

Verset 15 :
Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

Le premier verbe « se séparer » est à la voie moyenne en grec. Nous n'avons pas cela en français (juste actif et passif), mais cela indique que le sujet accomplit une action sur lui-même. C'est donc une action réfléchie : celui qui va faire la chose a bien réfléchi à ce qu'il va faire, et il la fait pour son propre intérêt. Voilà le sens de la voie moyenne. Mais le deuxième verbe « se séparer » est au passif ! Il faut comprendre donc que celui qui subit l'action n'y peut rien, il n'a même pas son mot à dire : l'autre s'en va !

Ce verset n'est pas à prendre comme une autorisation à épouser un non converti ! Ce n'est pas une règle, mais il peut arriver qu'il y ait un non-croyant dans le couple.

Le frère ou la sœur ne sont pas *liés* dans ces cas-là. Ce mot revient également au verset 39, qui dit bien qu'une femme est *liée* aussi longtemps que son mari est vivant ! Attention : en grec, ce sont deux mots différents, et cela nous permet de bien comprendre ce que Paul veut nous dire ! Au verset 15, le mot nous parle d'esclavage. Si le non-croyant s'en va, le croyant ne sera pas esclave de tout ce que le non-croyant va faire dans sa nouvelle vie. N'oublions pas que lorsqu'on se marie, on n'est plus deux, on est un : il y a donc une unité ! Mais le conjoint croyant, étant toujours une seule chair avec le conjoint non-croyant qui est parti, ne sera pas responsable ni esclave des erreurs de l'autre, il n'en sera pas impacté et « il n'en fera pas les frais », bien qu'il soit toujours une seule chair avec lui.

Autant il y a une unité entre le Fils et le Père, autant il doit y en avoir une dans le couple. Comprenons la profondeur du mariage, jusqu'où il nous conduit : c'est aussi profond que la relation de Christ et l'Église ! Sans la comprendre, nous aurons du mal à la respecter pleinement.

Le verset 15 nous dit donc que le conjoint restant n'est pas esclave de ce que l'autre peut faire. Paul ne se contredit pas avec la suite du passage : si le non-croyant se sépare, le croyant n'est pas condamné, il garde sa liberté en Christ, il peut continuer à louer, adorer son Dieu, à vivre dans la sainteté, la pureté, avec ses enfants qui sont toujours saints et protégés.

Mais dans le verset 39, le mot « lié » est en rapport avec la loi : « lié légalement ».
Et une personne est liée avec son conjoint tant qu'il est vivant !

Les responsables dans une assemblée locale sont des modèles, ils doivent être des exemples en tant que conducteurs du troupeau, et ils ne doivent jamais briser l'alliance du mariage ! Ils doivent être ces modèles dans l'unité et dans la sainteté. C'est même un des critères énoncés pour être ancien ou diacre dans une assemblée locale : avoir une seule femme / n'avoir été marié qu'une seule fois. En fait, c'est la même chose.

L'Ancien Testament nous confirme cela, concernant les sacrificateurs.

Lévitique 21.7 :
Ils ne prendront point une femme prostituée ou déshonorée, ils ne prendront point une femme répudiée par son mari, car ils sont saints pour leur Dieu.

C'est en rapport avec la sainteté !

Ézéchiel 44.22 et 23 :
22 Ils ne prendront pour femme ni une veuve, ni une femme répudiée, mais ils prendront des vierges de la race de la maison d'Israël ; ils pourront aussi prendre la veuve d'un sacrificateur.
23 Ils enseigneront à mon peuple à distinguer ce qui est saint de ce qui est profane, ils lui feront connaître la différence entre ce qui est impur et ce qui est pur.

Rappelons que les sacrificateurs, dans l'Ancien Testament, c'est le symbole des vainqueurs. Si Jésus et Paul disent qu'un chrétien ne doit pas divorcer, à plus forte raison un ancien, donc une personne qui a un poste de responsabilité dans l'assemblée locale ! Les anciens doivent avoir un cœur pour aider, et non pas un cœur dur !

Sur le tabernacle, il y avait une couverture en poils de chèvres, à onze tapis. Le nombre 11 nous parle de quelque chose qui n'est pas complet, il manque quelque chose, et cela veut dire que parfois on va rencontrer des personnes qui ont certaines qualités, mais ne remplissent pas les 28 critères exigés par la Parole pour être ancien. Elles peuvent néanmoins aider une équipe et aider dans le service. La couverture de poils de chèvres était là, c'était bien une couverture, et il faut en tenir compte : on ne peut pas l'enlever. De plus, on ne doit pas oublier ceux qui sont dans une situation particulière, qui ne peuvent pas être anciens, mais qui peuvent servir le Seigneur. Ils peuvent être cette couverture à onze tapis.

Le Seigneur a donné les couvertures dans un but de protection, pas pour punir ni châtier.

1 Timothée 5.5, 9 et 10 :
5 Celle qui est véritablement veuve, et qui est demeurée toute seule, met son espérance en Dieu et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières.
9 Qu'une veuve, pour être inscrite sur le rôle, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle ait été femme d'un seul mari,
10 qu'elle soit appliquée à toute bonne œuvre, ayant élevé des enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les malheureux, pratiqué toute espèce de bonnes œuvres.

Ce que le Seigneur demande dans le service est aussi vrai pour l'homme que pour la femme. On ne peut pas se permettre de dire qu'untel peut être ancien parce qu'il n'est pas divorcé et remarié si son épouse légitime est dans la situation contraire. Ce qui est vrai pour l'un est vrai pour l'autre, car avec le Seigneur il n'y a pas deux poids et deux mesures !

L’origine du mariage

Genèse 2.24 :
C’est pourquoi l’homme quittera son père et sa mère, et s’attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.

Ce verset est donné sept fois dans la Bible. Si nous regardons dans la Genèse, nous pouvons penser que c’est pour Adam, mais Matthieu 19.5 rappelle que c’est Dieu qui l’a dit.

Dans Genèse 1, nous voyons donc l’unité et l’égalité dans le couple. Dieu a créé l’homme et la femme, c’est ensemble qu’ils vont se multiplier et dominer. On ne peut pas faire l’économie de notre épouse dans notre service pour Dieu, ce n’est pas possible ! Dans Genèse 2, on voit la complémentarité : Dieu a donné une aide, semblable à lui, qui est son vis-à-vis, qui est « contre » lui, mais pas dans le sens de « opposé » mais plutôt « en face » de lui. D’ailleurs, si l’aide que nous rencontrons ne peut pas devenir notre vis-à-vis, ne nous marions pas ! Le conjoint doit être une aide, un vis-à-vis.

Dieu a conduit les choses pour que le mariage ait lieu avec **une** personne.

Genèse 2.20 :
Et l’homme donna des noms à tout le bétail, aux oiseaux du ciel et à tous les animaux des champs ; mais, pour l’homme, il ne trouva point d’aide semblable à lui.

C’est au singulier, et cette aide va être créée à partir d’une côte, pas de deux. Les côtes sont près du cœur, Dieu n’a pas pris un orteil (sinon la femme aurait été l’esclave de l’homme), ni un morceau du cerveau (sinon il y aurait eu domination) ! Dieu ne veut ni domination ni esclavage, mais c’est en rapport avec le cœur. La côte est devenue **une** femme, qui est devenue au verset 24 **sa** femme ! La création a été témoin de cela.

Le commencement du mariage est en rapport avec les témoins du mariage. Avec la chute, Genèse 3 va tout changer : à cause de la chute, au lieu que l’homme et la femme dominent ensemble sur la création, l’homme va dominer sur la femme. Plus tard, la polygamie fera son entrée… On voit comment la chute change les choses : avant la chute, quitter son père et sa mère, s’attacher à sa femme et devenir une seule chair, c’était suffisant pour être marié, mais après la chute ces trois poins sont devenus la conséquence du mariage et non la preuve.
Il n’est pas encore question d’enfants ici, les enfants sont aussi une conséquence et non une preuve.

Soyons plus concrets : si nous prenons Genèse 34, Dina a quitté ses parents, elle est devenue une seul chair avec Sichem, et après cela Hamor est venu voir la famille de Jacob pour demander Dina en mariage. Mais Dina et Sichem avaient déjà accompli les trois points de Genèse 2.24 ! Le concubinage aujourd’hui nous montre bien que ces trois points sont « possibles » sans être mariés, mais c’est la chute de Genèse 3 qui a faussé tout cela.

Quitter ses parents (et non pas sa femme - Dieu n'avait pas prévu le divorce dans le plan initial), couper le cordon avec les parents. C'est une démarche spirituelle aussi, en rapport avec un changement d'autorité.

Psaume 45.11 :
Écoute, ma fille, vois, et prête l'oreille ; oublie ton peuple et la maison de ton père.

C'est en rapport avec le fait de quitter ses parents.

Verset 17 :
Tes enfants prendront la place de tes pères ; tu les établiras princes dans tout le pays.

Entre le temps où elle a oublié la maison de son père, et le temps où les enfants sont nés, il s'est passé les trois points de Genèse 2.24.

S'attacher à sa femme, c'est plutôt du côté de l'âme : on s'attache à l'autre.

Devenir une seule chair, c'est du côté du corps.

Constatons bien la progression : il faut perdre pour gagner ! Quitter ses parents, s'attacher, puis devenir. De fille, on devient femme, puis mère. De fils, on devient mari, puis père. Il y a un cheminement, et il ne faut pas prendre le risque de perdre l'aide, la délivrance, le secours que représente notre conjoint ! Ne le quittons pas !

Ce que Deutéronome 24 nous enseigne

Deutéronome 24.1 à 4 :
1 Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.
2 Elle sortira de chez lui, s'en ira, et pourra devenir la femme d'un autre homme.
3 Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison ; ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir,
4 alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été souillée, car c'est une abomination devant l'Éternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage.

Ce texte a fait couler beaucoup d'encre, on s'en est beaucoup servi pour justifier le divorce et le remariage. Jésus a aussi fait allusion à ce passage parce que les pharisiens Lui ont posé des questions à ce sujet. Mais comprenons bien ce passage par rapport à la situation de l'époque ! Si on le sort de cette situation, on va faire fausse route.

Le divorce était une conséquence démoniaque due au péché, et c'est la même chose pour la polygamie. Il y a des versets dans la loi de Moïse qui réglementent la polygamie, mais Dieu n'a jamais voulu la polygamie ! À partir de Genèse 3 et de la chute, l'homme s'est éloigné des

commandements de Dieu, donc de Dieu, et petit à petit, forcément, le « manque » a été remplacé par l'imitation des nations autour, pour finalement agir comme elles : c'est parti de la polygamie, puis on a demandé un roi, on a « voulu » servir le bois et la pierre etc !

Ézéchiel 20.32 :
On ne verra pas s'accomplir ce que vous imaginez, quand vous dites : Nous voulons être comme les nations, comme les familles des autres pays, nous voulons servir le bois et la pierre.

Voilà où on peut en arriver !

Malachie (2.11) finit par dire que le peuple s'est uni « à la fille d'un dieu étranger » ! Nous voyons une relation entre le mariage et l'idolâtrie. La clé pour comprendre Deutéronome 24, c'est de comprendre que Dieu, en quelque sorte, Se retrouve devant un fait accompli ! Dieu n'est pas en train de donner des lois pour instituer le divorce comme Il l'a fait pour le mariage, mais Il est en train de dire en quelque sorte : « le divorce existe, vous avez suivi les manières de faire des nations autour de vous et vous faites comme elles. Puisque c'est le cas, on va le réglementer et le limiter » ! C'est pour cela que ce passage a été écrit ! Et c'est pour cette même raison que l'on trouve également des versets en rapport avec la polygamie.

Exode 21.10 et 11 :
10 S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien pour la première à la nourriture, au vêtement, et au droit conjugal.
11 Et s'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle pourra sortir sans rien payer, sans donner de l'argent.

Deutéronome 21.15 à 17 :
15 Si un homme, qui a deux femmes, aime l'une et n'aime pas l'autre, et s'il en a des fils dont le premier-né soit de la femme qu'il n'aime pas,
16 il ne pourra point, quand il partagera son bien entre ses fils, reconnaître comme premier-né le fils de celle qu'il aime, à la place du fils de celle qu'il n'aime pas, et qui est le premier-né.
17 Mais il reconnaîtra pour premier-né le fils de celle qu'il n'aime pas, et lui donnera sur son bien une portion double ; car ce fils est les prémices de sa vigueur, le droit d'aînesse lui appartient.

Voilà pour l'exemple.

Terminons cette pensée avec un verset qui en dit long…

Ézéchiel 20.25 (Dieu parle) :
<u>Je leur donnai aussi des préceptes qui n'étaient pas bons</u>, et des ordonnances par lesquelles ils ne pouvaient vivre.

Cela verset peut paraître invraisemblable, mais Dieu a bien été « obligé » de légiférer en voyant à quel point les humains partaient à la dérive, histoire de limiter les dégâts. Il a donc, comme nous le disions, règlementé certains points sensibles comme le divorce ou la polygamie, mais ces commandements n'étaient « pas bons », dans le sens où jamais le divorce

ou la polygamie ne pouvaient faire partie du plan parfait de Dieu pour l'humanité. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Au XVIIIe siècle avant JC, il y avait un roi babylonien nommé Hammourabi. Il a vécu après Abraham, mais avant Moïse. C'était le plus grand roi babylonien de son temps, et il s'est rendu compte que ses sujets avaient besoin de plus de justice. Du coup, il a édité un code qui s'appelle « le code d'Hammourabi ». Certaines des lois qui y sont données sont intéressantes, par exemple : « Si un homme désire se séparer d'une femme qui lui a donné des enfants, il devra remettre une dot à sa femme, une part de l'usufruit de ses biens, afin qu'elle puisse élever ses enfants. Ensuite, elle pourra se marier avec l'homme de son cœur ». En fait, l'homme pouvait à tout moment répudier sa femme, qui partait avec sa dot. Et si la femme n'avait pas donné d'enfants, une dot était fixée. Évidemment, ce n'est pas la loi de Moïse, c'est toujours une loi « injuste », mais déjà nettement plus juste que ce qui devait exister avant Hammourabi !

Mais revenons à la Parole. Au début, il suffisait de répudier oralement sa femme. Après Moïse, il a fallu écrire une lettre de divorce. Le remariage de la femme était possible (remarquons simplement au passage que ce n'est pas écrit pour l'homme), mais le précédent mari ne pouvait pas reprendre son épouse répudiée, pour éviter un adultère légal… !

Ces lois étaient données pour protéger l'épouse. Elle était fragilisée dans la société de l'époque, parce qu'elle avait très peu de droits. En général, une femme répudiée retournait à la maison de son père. Mais ces lois étaient données également pour protéger une pratique débridée du divorce. Le mari devait bien réfléchir avant de divorcer. On sait que le roi Assuérus a regretté d'avoir répudié la reine Vasthi (dans l'histoire d'Esther). Plutôt que de regretter, réfléchissons avant d'agir !

Soulignons aussi que le passage de Deutéronome 24 ne donne aucune obligation de divorcer, le seul commandement clairement donné est dans le verset 4. Le mot « aversion » du verset 3 parle de haine, ce qui est très fort !

Deutéronome 22 nous montre que s'il y avait eu fornication, la femme devait être punie de mort ! En clair, on ne pouvait pas la répudier pour fornication, c'était impossible ! Et pour l'adultère, c'était pareil, que ce soit avant ou après la loi, et s'il n'y avait pas eu de flagrant délit, c'était la stérilité.

De plus, dans certains cas, il n'était même plus possible de divorcer ! Dans la loi de Moïse, l'homme était loin de pouvoir faire ce qu'il voulait - on est loin de la loi du Rabbi Hillel !

Deutéronome 22.19 :
Et, parce qu'il a porté atteinte à la réputation d'une vierge d'Israël, ils le condamneront à une amende de cent sicles d'argent, qu'ils donneront au père de la jeune femme. Elle restera sa femme, ***et il ne pourra pas la renvoyer, tant qu'il vivra****.*

Versets 28 et 29 :
28 Si un homme rencontre une jeune fille vierge non fiancée, lui fait violence et couche avec elle, et qu'on vienne à les surprendre,

29 l'homme qui aura couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante sicles d'argent ; et, parce qu'il l'a déshonorée, il la prendra pour femme, ***et il ne pourra pas la renvoyer, tant qu'il vivra****.*

S'il y avait flagrant délit, c'était amende et mariage obligatoire ! Et sans flagrant délit, c'était dot obligatoire et mariage possible, le père pouvant refuser de donner sa fille en mariage.

Exode 22.16 et 17 :
16 Si un homme séduit une vierge qui n'est point fiancée, et qu'il couche avec elle, il paiera sa dot et la prendra pour femme.
17 Si le père refuse de la lui accorder, il paiera en argent la valeur de la dot des vierges.

On voit clairement que Dieu ne faisait jamais rien pour faciliter le divorce au temps de la loi, comprenons bien tout cela ! Le divorce est limité à la « chose honteuse », en rapport avec la sainteté du mariage (Deutéronome 24.1). Il y a pas mal d'exemples possibles en rapport avec cette « chose honteuse », comme la nudité, les organes génitaux, ou de l'indécence… En aucun cas quelque chose de visible que l'on pouvait voir avant le mariage ! Cela pouvait être une tromperie aussi, mais dans tous les cas il s'agit d'une chose qui avait été cachée au mari, qu'il n'avait pas pu voir, ni savoir.

Le Seigneur Lui-même nous montre les limites de Deutéronome 24 :

Jérémie 3.1 :
Il dit : Lorsqu'un homme répudie sa femme, qu'elle le quitte et devient la femme d'un autre, cet homme retourne-t-il encore vers elle ? Le pays même ne serait-il pas souillé ? Et toi, tu t'es prostituée à de nombreux amants, et tu reviendrais à moi ! dit l'Éternel.

Malgré tout, Dieu reprendra Israël, ce qui va à l'encontre de ce que nous lisions dans Deutéronome 24.

L'erreur du peuple de Dieu dans Esdras et Néhémie

Puis, nous arrivons à Esdras et Néhémie. Dans Esdras 9, il est question d'un ensemble de personnes qui se sont mariées avec des femmes étrangères. Esdras se retrouve devant une situation difficile, et ce qui s'est produit n'était pas la meilleure méthode ! On était en temps de réveil, ce qui n'a pas empêché des erreurs graves : jamais Dieu n'a demandé de renvoyer les femmes, mais c'est un homme nommé Schecania qui a proposé cela ! Jamais une seule parole de Dieu n'est donnée dans ce sens, et Schecania n'avait justement pas épousé de femme étrangère ! La réponse divine viendra bien plus tard, avec la venue de Malachie, qui parlera de la part de Dieu et permettra de comprendre ce qui s'est passé.

Exode 34.11 à 16 :
11 Prends garde à ce que je t'ordonne aujourd'hui. Voici, je chasserai devant toi les Amoréens, les Cananéens, les Héthiens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens.
12 Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays où tu dois entrer, de peur qu'ils ne soient un piège pour toi.

13 Au contraire, vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, et vous abattrez leurs idoles.
14 Tu ne te prosterneras point devant un autre dieu ; car l'Éternel porte le nom de jaloux, il est un Dieu jaloux.
15 Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays, de peur que, se prostituant à leurs dieux et leur offrant des sacrifices, ils ne t'invitent, et que tu ne manges de leurs victimes ;
16 de peur que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que leurs filles, se prostituant à leurs dieux, n'entraînent tes fils à se prostituer à leurs dieux.

Concernant les tribus, elles devaient être exterminées, mais Israël ne l'a pas fait !

Voyons un peu plus loin, Deutéronome 21.10 à 13 :
10 Lorsque tu iras à la guerre contre tes ennemis, si l'Éternel les livre entre tes mains, et que tu leur fasses des prisonniers,
11 peut-être verras-tu parmi les captives une femme belle de figure, et auras-tu le désir de la prendre pour femme.
12 Alors tu l'amèneras dans l'intérieur de ta maison. Elle se rasera la tête et se fera les ongles,
13 elle quittera les vêtements qu'elle portait quand elle a été prise, elle demeurera dans ta maison, et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois. Après cela, tu iras vers elle tu l'auras en ta possession, et elle sera ta femme.

Il était donc bien permis d'épouser des femmes étrangères, et il n'est pas du tout dit de les renvoyer ou de divorcer, surtout que dans l'histoire d'Esdras, plusieurs avaient eu des enfants ! Le même scénario s'est reproduit dans Néhémie 13. Dieu pousse plutôt Son peuple à la repentance. Notons qu'ils l'ont fait, ils ont confessé leur faute à l'Éternel, mais ils sont allés plus loin, trop loin ! Confesser pour éviter l'engrenage mariage - idolâtrie aurait suffi ! Mais il fallait rester en accord avec ce que Dieu avait demandé !

Lévitique 22.12 :
La fille d'un sacrificateur, mariée à un étranger, ne mangera point des choses saintes offertes par élévation.

La fille d'un sacrificateur pouvait être mariée à un étranger, cela existait, il fallait en tenir compte, mais elle perdait certains privilèges ! Elle restait néanmoins mariée avec cet étranger, sinon il y avait un double péché. Josué est tombé dans un piège avec les Gabaonites, mais lorsque Saül a voulu faire du zèle en les exterminant, David en a fait les frais… Double péché !

Si nous sommes dans des situations compliquées, attendons-nous plutôt à Dieu et comptons sur Sa grâce !

Lorsque Dieu a créé l'homme, Il vit que cela était très bon. Plus que bon ! Et le diable, en touchant l'homme, a touché le couronnement de la création de Dieu ! En s'en prenant à la famille, il touche le père et il touche la nation. Toutes les civilisations, quelles qu'elles soient, sont tombées à cause de l'impureté et de la dépravation dans la famille. On peut voir cela dans des fresques à Pompéi, on peut voir cela dans la civilisation des Incas, ou pour prendre des exemples bibliques avec Sodome et Gomorrhe, ou le déluge. L'ennemi, en touchant la

famille, est sûr de toucher le père et la nation, et indirectement, il touche l'Église. N'oublions pas le parallèle entre le père dans le couple, et Christ dans l'Église, rapporté par Éphésiens 5.

Le rôle du monde

1 Jean 2.15 à 17 :
15 N'aimez point le monde, ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui ;
16 car tout ce qui est dans le monde, la convoitise de la chair, la convoitise des yeux, et l'orgueil de la vie, ne vient point du Père, mais vient du monde.
17 Et le monde passe, et sa convoitise aussi ; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.

On ne peut pas être à la fois avec le monde et avec Dieu !

1 Jean 5.19 :
Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous la puissance du malin.

Aujourd'hui, le monde ne présente plus une image biblique du mariage. Il nous présente sa propre image, et on est très loin de Genèse 2.24 ! Lorsqu'on considère les standards divins, malheureusement, on constate que l'Église a tendance à épouser les lois du monde, de même qu'Israël s'est mêlé avec les nations et a épousé les lois des nations.

Matthieu 24.12 :
Et, parce que l'iniquité se sera accrue, l'amour du plus grand nombre se refroidira.

L'iniquité, c'est la violation de la loi, voire carrément la vie sans la loi, et c'est terriblement d'actualité ! L'Église succombe au monde à cause de l'influence des masses et des médias, elle ne veut pas paraître comme une secte, elle a la crainte de déplaire, d'être marginalisée. Seulement, le système mondial se met en place, et plus nous marcherons dans la vérité, plus nous serons considérés comme sectaires, et particulièrement dans ce domaine ! Attention à ne pas inverser les priorités : le monde fait tout pour que l'enfant de Dieu inverse les priorités ! Au lieu de faire passer sa famille et son mariage juste après Dieu, tout est fait pour que la famille et le mariage passent après la vie professionnelle, et d'autres choses semblables. Et c'est ainsi, en inversant les priorités, que l'on réussit à toucher et à détruire la famille.

Éphésiens 2.3 :
Nous tous aussi, nous étions de leur nombre, et nous vivions autrefois selon les convoitises de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de nos pensées, et nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres.

La chair est aussi un problème. De plus, dans les églises il n'y a pas ou peu de préparation au mariage, le temps de fiançailles est raccourci, presque considéré comme une période d'essai alors que c'est une période très sérieuse qui ne doit surtout pas être trop courte ! Mais il y a beaucoup de libertés et de laisser aller, et les passions se développent… Considérons les choses comme Dieu les considère !

Le mariage commence avec les témoins. Il faut une révélation pour naître de nouveau, et il en faut une pour se fiancer. De même que l'on entre dans la nouvelle alliance par une révélation, il en faut aussi une pour commencer une relation, on ne peut pas faire des « essais » ! Dans toutes les civilisations de tous les temps, le mariage a été fait avec des témoins. Tous les exemples de mariage bibliques montrent que ce sont les témoins qui en sont la preuve. Et le mariage termine par la mort du conjoint ! Dieu ne brise jamais Son alliance, même si l'homme la transgresse. Le divorce est une transgression de l'alliance du mariage, mais il n'en est pas la fin : c'est la mort d'un des deux conjoints.

Ces préceptes bibliques ne sont pas là pour nous attrister, nous bloquer ou nous punir, mais ils sont là pour nous protéger ! Dieu a donné des lois pour nous garder, pour nous protéger, pour notre bien, et ces lois qui ont été données, il se peut qu'on les ait transgressées, comme beaucoup d'autres lois ! Comme toujours, il y a le péché volontaire et le péché involontaire. Dans Matthieu 18, le chemin de la discipline est donné, en sept étapes. Si la discipline n'est plus appliquée dans l'église, c'est la porte ouverte à tout plein de choses abominables, soyons vigilants dans ce domaine.

Pour le péché volontaire, le Seigneur donne trois points : **l'incrédulité, la désobéissance et l'impureté**.

Concernant **l'incrédulité**, lisons Marc 6.51 et 52 :
51 Puis il monta vers eux dans la barque, et le vent cessa. Ils furent en eux-mêmes tout stupéfaits et remplis d'étonnement ;
52 car ils n'avaient pas compris le miracle des pains, parce que leur cœur était endurci.

Le Seigneur est assez puissant pour Se glorifier dans notre couple, faisons-Lui confiance sans douter ! Croyons-le, Dieu va intervenir ! *Si tu crois, tu verras la gloire de Dieu* (Jean 11.40).

Concernant **la désobéissance**, voyons Jacques 1.22 :
Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements.

Après avoir cru, parlons et agissons selon la Parole. Le Seigneur honore toujours Sa Parole !

Concernant **l'impureté** : ayons une position de foi (croire), d'amour (obéir à la Parole), et d'espérance ! L'espérance nous pousse à espérer contre toute espérance, et nous évitons alors de céder à toutes les pressions possibles et imaginables que nous pouvons rencontrer, toutes les pressions charnelles ou les réponses humaines qui peuvent nous être données !

Aujourd'hui, même des responsables spirituels proposent le divorce ou le remariage ! N'écoutons pas les conseils si ce qui est écrit est différent, ne cédons pas à la facilité du libéralisme ambiant ! Soyons prudents et écoutons ce que Dieu a à nous dire ! Dieu est toujours prêt à changer notre cœur, et à remplacer le cœur de pierre par un cœur de chair. Il l'a fait pour Nebucadnetsar, et Il peut le faire pour nous aussi. C'est un sujet qui n'est pas facile à aborder, mais lorsqu'il s'agit d'appliquer la discipline, il ne faut pas être sentimental, mais il

faut être vrai ! La vérité n'exclut pas la grâce, mais la grâce nous enseigne, elle ne consiste pas à accepter n'importe quoi !

Tite 2.11 à 13 :
11 Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée.
12 Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété,
13 en attendant la bienheureuse espérance, et la manifestation de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Le sixième point de discipline précise que si une personne ne veut pas écouter, elle doit être mise à l'écart de l'église, en quarantaine, mais attention : une séparation doit toujours avoir en vue la restauration ! Si nous ne l'avons pas en vue, ni le pardon, ni la bénédiction de Dieu, il y a danger !

Et il y a aussi le péché involontaire.

L'homme regarde souvent ce que fait l'homme. David se repentait même pour ses péchés involontaires. Dieu n'est pas un accusateur, Il n'a pas condamné Esdras et Néhémie. Que le péché soit volontaire ou involontaire, Dieu veut faire grâce, Il veut bénir, mais Il veut aussi nous conduire dans la vérité ! Le Nouveau Testament n'arrête pas de nous montrer cela. À la femme adultère, Jésus a dit : « Moi non plus Je ne te condamne pas, va et ne pèche plus » ! Jésus n'a pas non plus condamné la Samaritaine, Il a dit « va en paix » à des personnes pécheresses parce que leur foi les a sauvées. Il n'a pas fait de reproches, et Il n'a pas condamné. Mais attention, souvenons que « bénédiction » ne veut pas toujours forcément dire « approbation » !

Jésus ne condamne pas et Il nous demande de faire comme Lui ! Lorsqu'Élisée a renvoyé Naaman qui lui parlait au sujet du fait de s'agenouiller dans le temple de Rimmon, il lui a dit « va en paix » (shalom), il n'a pas précisé si ce qu'il faisait était bien ou mal : il a laissé faire, et nous devons nous aussi bien comprendre cela. Renvoyons nos frères et sœurs en paix, et laissons Dieu travailler dans les cœurs de ces personnes !

Lorsqu'il y a divorce, c'est toujours en rapport avec un cœur dur, ou triste, si nous considérons le passage de 1 Corinthiens 7.15 où le conjoint non-croyant décide de partir.
Ce cas précis n'est en principe pas lié au cœur dur du croyant, mais lorsqu'il y a remariage, la Bible parle toujours d'adultère, quelles que soient les raisons. Nous avons vu que la nouvelle naissance n'entre pas en compte avec le divorce et le remariage, mais cela limite le service, aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau.

Moïse a dû légiférer, Esdras et Néhémie ont dû trancher, Malachie a dû avertir, Jésus n'a pas hésité à prendre position. Paul, lui, a répondu à des questions. Nous aussi, sachons en parler et agir en fonction des besoins. Nous aussi répondons, avertissons, décidons, tranchons, mais toujours en manifestant beaucoup d'amour (ce qui est une preuve de puissance), de compassion et de miséricorde. Recevons les gens, écoutons-les, occupons-nous d'eux comme ils sont et pas comme on voudrait qu'ils soient, et prions avec eux !

Comprenons les causes du problème, pourquoi ils en sont arrivés là, pourquoi c'est ainsi. Faisons des recherches, comprenons les différentes parties, et enseignons la vérité dans l'amour ! Recherchons à comprendre au cas par cas : parfois le *logos* ne suffit plus, il faut un *rhéma* et s'attendre au Seigneur. Cherchons absolument le chemin de Dieu et pas nos pensées, et surtout, n'encourageons pas les gens à aller dans la direction du péché, ou a fortiori d'un péché supplémentaire !

Enfin, cherchons le Seigneur dans la prière, résistons à l'ennemi, encourageons la confession et la repentance dans le but de rechercher la paix et la réconciliation. Puis engageons-nous résolument dans la meilleure direction, avec persévérance ! C'est possible lorsqu'on le croit !

Dans le livre d'Osée, nous voyons combien Dieu est un modèle de bonté, de fidélité, de miséricorde et d'amour. Il est très intéressant de voir le cas de Gomer, la prostituée, pour laquelle Dieu intervient malgré son double péché (et plus encore si elle est aussi la femme dont il est question dans Osée 3). Malgré la prostitution et toutes les choses contraires à la Parole, la rupture de l'alliance, l'abandon de l'Éternel, Dieu fait grâce et miséricorde, et finalement Dieu est prêt à reprendre le peuple (ou Son Église), et à le bénir à nouveau.

Osée 14.9 (le dernier verset du livre) :
Que celui qui est sage prenne garde à ces choses ! Que celui qui est intelligent les comprenne ! Car les voies de l'Éternel sont droites ; les justes y marcheront, mais les rebelles y tomberont.

Le Seigneur cherche à nous faire réfléchir, mais nous voyons Sa grâce. Dans la Bible, c'est toujours Dieu qui revient vers Israël, et c'est toujours à l'homme de revenir le premier vers sa femme ! Jésus nous enseigne cela, Il est venu le premier vers nous, Il vient vers Son Église et parle à Son Église qui s'éloigne de Lui ! Il paye le prix fort, Il se donne complètement pour Son Église. Si nous faisons cela, Dieu fera grâce !

Quelques versets pour conclure

Osée 12.5 à 7 :
5 Il lutta avec l'ange, et il fut vainqueur, il pleura, et lui adressa des supplications. Jacob l'avait trouvé à Béthel, et c'est là que Dieu nous a parlé.
6 L'Éternel est le Dieu des armées ; son nom est l'Éternel.
7 Et toi, reviens à ton Dieu. Garde la piété et la justice. Et espère toujours en ton Dieu.

Jacob a été vainqueur sur lui-même, évidemment pas sur Dieu. Il a pleuré (mais pas de la même manière qu'Ésaü), Dieu lui a parlé à Béthel, et c'est justement parce que Dieu nous parle que l'on peut espérer en Lui ! Parce que Dieu a parlé, Jacob a pu espérer. L'Éternel des armées combat pour nous, espérons en Lui, et particulièrement dans les situations les plus difficiles !

Il y a beaucoup de cas particuliers dans le domaine du divorce et remariage, mais attention : les « oui, mais » ce ne sont pas nos critères ! Le critère, c'est la Parole, et il ne faut pas se baser sur le monde ou sur les masses, mais seulement sur la Parole. Notre but doit être d'être comme le quatrième terrain de la parabole du semeur, et il est question du cœur ! Le but de l'humain c'est d'être sauvé, et le but de l'enfant de Dieu c'est d'être un vainqueur, parce qu'il est déjà sauvé ! Pour être un vainqueur et porter du fruit, il faut avoir un cœur honnête (excellent en rapport avec la pureté) et bon (excellent en rapport avec la droiture). C'est comme la sainteté et la vérité.

Mais ne considérons pas les personnes divorcées ou remariées comme des chrétiens de second ordre, inférieurs, ou inaptes ! À partir du moment où elles ont mis leurs vies en règle, où elles ont confessé leur faute, comme dans Esdras et Néhémie, ne les traitons pas comme des coupables alors que Dieu les regarde comme des innocentes ! Tous les chrétiens sont appelés à servir, mais chacun à sa place, en fonction de ce qu'il peut faire. Certains domaines du service leur seront peut-être fermés, mais Dieu leur ouvrira d'autres portes, dans des domaines où ils pourront être utiles, et porter du fruit pour Sa gloire. Cela est la clé, et si nous le comprenons, tous pourront glorifier le Seigneur !

1 Corinthiens 10.31 :
Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.

Amen !